



Circulaire 8571

du 09/05/2022

Demande de dispense - Choix d'un cours de religion et de morale non confessionnelle - Formulaire de choix à partir de l'année scolaire 2022-2023 dans l'enseignement secondaire

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : n° 8095 du 10 mai 2021

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 09/05/2022
Documents à renvoyer	non

Résumé	Demande de dispense ou choix d'un Cours philosophique - Secondaire ordinaire - Secondaire Spécialisé
--------	--

Mots-clés	Demande de dispense; Religion; Morale non confessionnelle; Choix; Secondaire ordinaire; Secondaire Spécialisé
-----------	---

Remarque	<b>Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.</b>
----------	--

## Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
Ens. officiel subventionné	
Ens. libre subventionné Libre non confessionnel	

## Signataire(s)

<b>Adm. générale de l'Enseignement</b> , Direction générale de l'Enseignement obligatoire, Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général
---

## Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><b>Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)</b></li><li>Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS</li><li>Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li><b>Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)</b></li></ul> <p><b>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les Vérificateurs</li><li>Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone</li><li><b>Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB</b></li><li>Les organisations syndicales</li><li>Les organisations représentatives des associations de parents</li></ul>
---

## Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
FUCHS William	DGEO/Direction des Affaires générales et de l'Enseignement spécialisé	02/690.83.94 william.fuchs@cfwb.be
WINKIN Vincent	Service Général de l'Enseignement secondaire et des CPMS - Direction de l'Organisation des écoles d'enseignement secondaire ordinaire	02/690.86.06 vincent.winkin@cfwb.be

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'article 1.7.5-2 du décret du 3 mai 2019 *portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun* fixe la procédure de choix du cours philosophique ou de la dispense correspondant à une seconde période de philosophie et de citoyenneté.

**Lors de l'inscription d'un élève, les parents, la personne investie de l'autorité parentale ou l'élève majeur ont la possibilité de choisir, par déclaration signée :**

- soit une seconde période du cours de philosophie et citoyenneté, en dispense du cours de religion ou de morale non confessionnelle (ce choix ne doit pas être motivé) ;
- **soit une période du cours de morale non confessionnelle ou d'un cours de religion** parmi les cours de religion catholique, protestante, orthodoxe, israélite et islamique.

Pour les élèves réputés poursuivre leur scolarité dans leur école actuelle en septembre, le formulaire de choix (2 pages) sera distribué durant la première quinzaine du mois de mai.

Ce formulaire, adopté par le Gouvernement en date du 21 avril 2022, - consignant le choix **ou un changement de choix relativement à l'année scolaire suivante** - dûment complété, daté et signé par les parents, la personne investie de l'autorité parentale ou l'élève majeur, sera restitué au plus tard le 1<sup>er</sup> juin au Directeur. Le choix ainsi formulé ne pourra plus être modifié pour l'année scolaire concernée, sauf en cas de première inscription ou de changement d'école.

En cas de changement d'école (entrée en secondaire, changement d'école en septembre ou en cours d'année), le formulaire de choix devra alors être complété lors de l'inscription dans le nouvel établissement scolaire.

Ce choix pourra être modifié l'an prochain au mois de mai en vue de l'année scolaire suivante.

La remise de ces formulaires au mois de juin permet d'anticiper l'organisation des cours de morale non confessionnelle, de religion et de la deuxième période de philosophie et de citoyenneté pour la rentrée de septembre. Je rappelle cependant que la date de comptage de référence pour déterminer précisément le cadre réservé aux cours philosophiques reste le 30 septembre (spécialisé) ou le 1<sup>er</sup> octobre (ordinaire)

Conformément au Code l'enseignement, le choix des parents, de la personne investie de l'autorité parentale ou de l'élève majeur est entièrement libre. **Il est formellement interdit d'exercer sur le bénéficiaire de ce choix une pression quelconque. Des sanctions disciplinaires pourront être prises à l'encontre des membres du personnel qui auraient enfreint cette interdiction.**

Vous trouverez en annexe le modèle de formulaire pour l'enseignement secondaire, à utiliser **pour l'année scolaire 2022-2023 et les années scolaires suivantes**. J'attire l'attention sur le fait que l'école ne peut créer son propre formulaire.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

**Le Directeur général,**

**Fabrice AERTS-BANCKEN**

***ANNEXE A LA CIRCULAIRE***

## Cours de philosophie et de citoyenneté

(2<sup>ème</sup> période correspondant à la dispense du cours de religion ou de morale non confessionnelle)

### Cours de religion – Cours de morale non confessionnelle

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

La Constitution donne aux parents pour leur enfant, ou à l'élève majeur lui-même, la possibilité de choisir de suivre un cours de religion ou de morale non-confessionnelle ou de demander une dispense au profit une deuxième heure de philosophie et citoyenneté.

Pour ce faire, il vous appartient, à l'aide du document ci-joint :

- soit d'introduire une demande de dispense du cours de religion ou de morale non confessionnelle au profit d'une 2<sup>e</sup> période du cours de philosophie et de citoyenneté.
- soit de faire le choix entre le cours de morale non confessionnelle et les cours de religion catholique, protestante, orthodoxe, israélite et islamique.

Les choix opérés sont entièrement libres et il est formellement interdit d'exercer sur le bénéficiaire de ces choix une pression quelconque. Des sanctions disciplinaires pourront frapper les membres du personnel qui auraient enfreint cette interdiction.

Le présent formulaire est distribué durant la première quinzaine du mois de mai afin de vous permettre d'exprimer votre choix.

**Vous êtes invités à le compléter, à le signer et à le remettre à la direction au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.**

En cas de première inscription ou de changement d'école, un formulaire doit être complété au moment de l'inscription dans cette nouvelle école.

**Le choix ainsi formulé ne peut plus être modifié pour la rentrée scolaire prochaine dans cette école.**

**DÉCLARATION À REMETTRE AU PLUS TARD LE 1<sup>ER</sup> JUIN\***

**relative à la demande de dispense du cours de religion ou de morale non confessionnelle au profit  
d'une 2<sup>e</sup> période du cours de philosophie et de citoyenneté**

**OU au choix d'un cours de religion, ou de morale non confessionnelle**

Je soussigné(e).....

parent, personne investie de l'autorité parentale à l'égard de (1) .....

élève majeur (2)

en classe de (3) .....

à [Nom de l'école à compléter AVANT impression]

déclare avoir pris connaissance de la page précédente et, conformément à la liberté que me confère le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, avoir choisi pour l'élève précité, ou en nom propre, de suivre chaque semaine :

Soit (4) :

En dispense du cours de religion ou de morale non confessionnelle, une 2<sup>e</sup> période de cours de philosophie et de citoyenneté.

Soit (5) :

- Une période de cours de religion catholique
- Une période de cours de religion islamique
- Une période de cours de religion israélite
- Une période de cours de religion orthodoxe
- Une période de cours de religion protestante
- Une période de cours de morale non confessionnelle

Fait à ....., le ...../...../..... (6)

.....(7)

(1) Nom et prénom de l'élève

(2) Cocher uniquement si vous êtes élève majeur

(3) Classe fréquentée

(4) Ne cocher cette mention que dans le cas où, ni un des cours de religion, ni le cours de morale non confessionnelle n'est choisi

(5) Cocher, le cas échéant, le cours choisi

(6) Lieu et date

(7) Signature

---

\* En cas de première inscription ou de changement d'école, le formulaire est rempli au moment de valider l'inscription dans cette école.